



Retour sur 10 ans d'expériences en Rhône-Alpes 2003-2013

<http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/fpz/0>

Thèmes
Environnement

Sous-thèmes
biodiversité

Types
Animation interne

Période
de réalisation
2007-2013

Qualification
de l'action
Cœur de Chartre

Forêt et Biodiversité

Charte Forestière de Territoire du Massif des Bauges

Le mot du président de la Chartre

« Le massif des Bauges constitue l'une des principales ressources forestières des deux Savoie. Couvrant près de 60% du massif, la forêt représente non seulement une composante essentielle de ses paysages, mais influence fortement les activités locales, qu'elles soient de tourisme, de loisirs, agricoles ou économiques comme l'a bien illustré le Pôle d'Excellence Rurale « bois des Bauges » obtenu pour accompagner plus d'une dizaine d'entreprises de la filière.

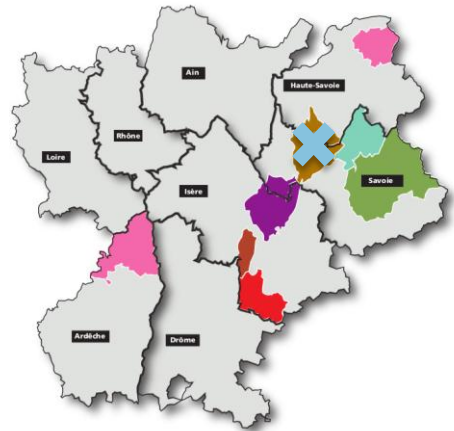
Conscient des multiples usages et du potentiel de ce patrimoine forestier, le Parc et les acteurs locaux de la forêt et du bois s'étaient mobilisés pour lancer la première Charte Forestière de Territoire reconnue au niveau national.

Cette initiative se poursuit avec une seconde Charte, dont l'objet est de promouvoir la gestion durable de la forêt et d'encourager l'ensemble de la filière.

Ainsi, au regard de sa vocation d'expérimentation et de transfert, le Parc a souhaité initier une démarche partenariale dans l'identification des enjeux de préservation des milieux forestiers d'intérêt écologique et dans la définition des modes de gestion.

Ceci dans l'objectif d'une appropriation par les acteurs de la filière afin de garantir la préservation du patrimoine biologique sur le long terme de notre territoire. »

André GUERRAZ, Président du PNR du massif des Bauges



L'action en détail

Le contexte /les enjeux :

La forêt est un élément structurant du massif des Bauges tant sur le plan économique (ressources) que naturel (habitats patrimoniaux, habitats d'espèces, trame verte) ou paysager, présentant des potentialités importantes autant en forêt publique qu'en forêt privée, dont les surfaces sont à peu près identiques. Cependant, cette richesse n'est pas aujourd'hui valorisée au mieux, compte-tenu du morcellement de la forêt privée et du manque de dessertes forestières. En effet, on dénombre près de 16 000 propriétaires pour 18 000 ha de forêts privées à l'échelle du massif (données cadastrales) et près de la moitié de la surface forestière est considérée comme inaccessible (Plan d'Approvisionnement Territorial, 2010).

L'intérêt patrimonial de la forêt du massif des Bauges est reconnu au travers de nombreuses mesures de protection et d'inventaires qui couvrent 40 % de la surface boisée : réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage, réserve biologique domaniale, Natura 2000, ZNIEFF, ZICO. Cependant, la connaissance du patrimoine naturel reste hétérogène selon les espèces, mais aussi selon le secteur géographique.

Dans ce contexte, la charte forestière de territoire du Massif des Bauges, renouvelée en 2008 pour la période 2009-2013, se donne pour mission de répondre à quatre enjeux majeurs :

- promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle ;
- développer la mobilisation de la ressource locale de façon durable ;
- valoriser localement la ressource bois ;
- développer une culture forêt-bois auprès des élus et du grand public.

Maître d'ouvrage de la CFT : Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
Département(s) : Savoie / Haute-Savoie
Nombre de communes : 65
Nombre d'habitants : 70 000
Surface forestière : 51 000ha
Forêt publique / privée : 48% / 52%



Réseau des territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu

Contacts :

Président de la CFT :

André GUERRAZ,
Président du PNR du massif des Bauges

Albert DARVEY,
Président de la commission forêt - filière bois du PNR du massif des Bauges

Contact technique de la CFT :

Pierre PACCARD,
Chargé de mission forêt - filière bois au PNR du massif des Bauges
Tel : 04 79 54 97 78

Mail : p.paccard@parcdesbauges.com

Un des enjeux de la charte forestière est également d'assurer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière à travers différentes actions :

- compléter les connaissances sur la répartition géographique des espèces forestières d'intérêt patrimonial et les diffuser ;
- mettre en place une procédure de consultation du PNR dans le cadre des aménagements forestiers et des projets de desserte afin de valider les volets biodiversité, préservation du paysage et accueil du public ;
- former les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés à la prise en compte des préconisations environnementales (arbres morts, îlots de sénescence, espèces d'intérêt patrimonial, et milieux d'intérêt patrimonial) ;
- inciter les propriétaires à rédiger des documents de gestion ou adhérer à des codes de bonnes pratiques forestières ou règlement type de gestion (RTG) et dans les sites Natura 2000, les inciter à signer des chartes ou des contrats Natura 2000 et communiquer plus fortement sur les zones.

Les objectifs :

La première étape pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière, consiste à définir les critères d'identification des forêts à haute valeur écologique : ancienneté de l'état boisé (continuité du couvert sur plusieurs siècles), maturité de la forêt (vieux bois, bois mort...) et présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux.

Dans un second temps il s'agit dans les projets de gestion forestière (aménagement en forêt publique, plan de gestion, schéma de desserte...) soit de porter à la connaissance du gestionnaire la présence d'habitat ou d'espèce remarquable, la localisation de forêts anciennes, soit de mettre en œuvre le protocole d'identification des forêts matures. Cette étape permet ainsi d'orienter les choix de gestion en fonction de paramètres économiques et écologiques.

La mise en œuvre :

En 2010 : dans la perspective du re-développement de la mobilisation – par la création de dessertes et par le développement du débardage par câble – sur des secteurs inexploités depuis plusieurs dizaines d'années et présentant ainsi des caractères intéressants en terme de biodiversité (gros bois, bois mort...), les commissions « forêt – filière bois » et « patrimoine naturel » du Parc ont souhaité travailler sur la façon d'intégrer au mieux préservation de la biodiversité et gestion forestière dans les documents d'aménagement et dans les projets de dessertes forestières ou de débardage par câble.

En 2011 : un premier stage est lancé : "Vers une stratégie de constitution d'un réseau écologique intra-forestier à l'échelle du Massif des Bauges" (P. Lair, 2011). Ce stage est accompagné par la constitution d'un comité de pilotage associant les gestionnaires forestiers (CRPF, Chambre d'agriculture, ONF), les représentants des propriétaires (Groupements de sylviculteurs, Communes forestières), des associations naturalistes (LPO Savoie et Haute-Savoie) et des scientifiques (IRSTEA, Université de Savoie, experts). Les objectifs étaient de :

- faire un état des lieux des connaissances sur les forêts à haute valeur écologique du territoire ;
- définir des critères permettant la mise en place d'un réseau écologique intra-forestier ;
- définir une stratégie pour intégrer ce réseau à la gestion forestière ;
- sensibiliser les acteurs (propriétaires, gestionnaires, élus, scolaires, grand public...) à la biodiversité en forêt.

Il permet d'aboutir à la notion de forêt à haute valeur écologique : ancienneté de l'état boisé, maturité de la forêt, présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux.

En 2012, un second stage a lieu : "Elaboration d'un protocole d'identification des forêts subnaturelles et leur intégration à la gestion forestière" (G. Grosso, 2013). Ce travail est mené en partenariat avec l'IRSTEA et le REFORA (Réseau Ecologique des Forêts de Rhône-Alpes), et continue de faire l'objet d'un suivi par le même comité de pilotage.

- Les objectifs sont de :
- évaluer la maturité des forêts à l'échelle de projets d'aménagement forestier, de desserte forestière ou d'exploitation par câble pour hiérarchiser les enjeux ;
- mettre en place un protocole « minimal » applicable sur le terrain par les forestiers lors de la prise de données pour les aménagements forestiers, les projets de dessertes ou de débardage par câble ;
- harmoniser les pratiques au niveau régional.

En 2013 : suite à l'appel à projets "« Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier », une réponse est produite par le comité de pilotage mis en place, pour :

- compléter les connaissances sur la biodiversité liées aux forêts à haute valeur écologique, et en particulier l'avifaune sylvatique ;
- mettre en œuvre le protocole d'identification des forêts matures sur 4 projets pilotes, par les forestiers eux-mêmes ;
- réaliser les outils de sensibilisation : guide pratique, marteloscope, séminaire.



copyright Gilles Lansard

Réseau des territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu

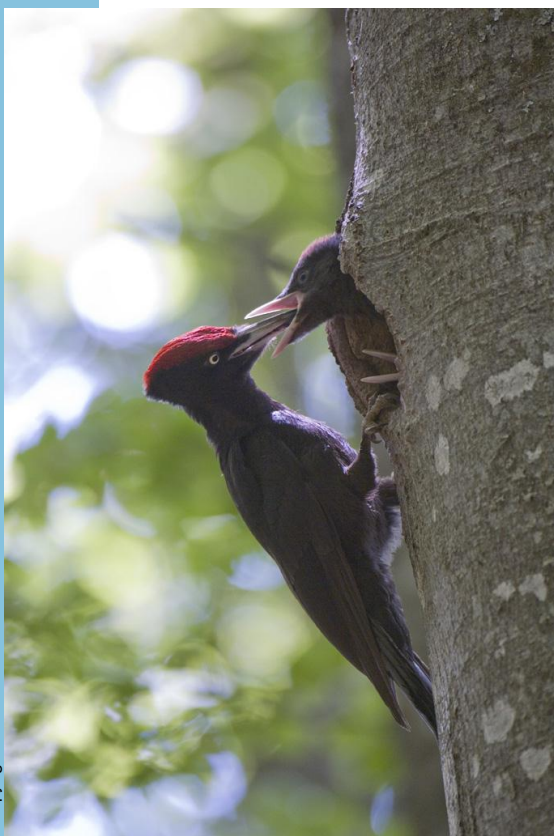
Le pilotage :

Afin que ces actions soient le plus appropriées possibles par les acteurs forestiers et naturalistes, le Parc s'attache à ce que leur mise en œuvre soit le plus partenarial possible.

Ainsi, si le travail est initié par les commissions "Forêt filière bois" et "Patrimoine naturel" du Parc, elles font désormais l'objet d'un pilotage par un groupe pluridisciplinaire et stable depuis 3 ans. Ce groupe associe : le Parc, les gestionnaires forestiers (CRPF, Chambre d'agriculture, ONF), les représentants des propriétaires (Groupements de sylviculteurs, Communes forestières), des associations naturalistes (LPO Savoie et Haute-Savoie) et des scientifiques (IRSTEA, Université de Savoie, experts).

Le + Territorial :

La mise en place du groupe de pilotage stable et pluridisciplinaire



copyright Gilles Lansard

Les résultats techniques et stratégiques :

- La définition de "ce que l'on cherche à conserver"
- La carte des forêts anciennes du Massif des Bauges
- Le protocole d'identification des forêts mûres

Les enseignements :

Le point de vue du maître d'ouvrage :

Cette démarche reçoit un accueil favorable de la part des acteurs territoriaux qui participent à la construction du projet et qui y trouve une réponse opérationnelle. Elle bénéficie des appuis méthodologiques de nombreux partenaires participants au REFORA, une dynamique bien ancrée sur le territoire de Rhône-Alpes.

Et si une telle action était à refaire ? Conseils aux futurs maîtres d'ouvrages :

Être très vigilant à la rigueur scientifique de la démarche et à l'appropriation par les acteurs locaux.

Le montant de l'action :

Type de dépenses	Montants (€ HT)
Stages (2011-2012)	4000
Animation de la démarche (2010-2012)	6500
Mise en œuvre de la démarche (2013-2014)	101 000
Total	111500

Les acteurs du projet :

Maître d'ouvrage :

PNR du Massif des Bauges

Maître d'œuvre :

ONF, CRPF, Communes forestières, Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc, LPO Savoie et Haute-Savoie, REFORA, IRSTEA, Lycée agricole de Poisy,

Partenaires :

Groupements de sylviculteurs

Partenaires financiers :

la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de la Savoie, le Conseil Général de la Haute-Savoie, l'Etat et l'Europe



Fiche réalisée par l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Rhône-Alpes, animatrices du Réseau des Territoires de Projets Forestiers



Ce projet de communication sur les actions des CFT est financé par :



Réseau des territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu